

# **POUR UNE VÉRITABLE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU QUE les milieux humides constituent des habitats essentiels à plusieurs centaines d'espèces fauniques<sup>1</sup> et floristiques, et par conséquent constituent un réservoir prioritaire au maintien de la biodiversité du sud du Québec;

ATTENDU QUE les milieux humides jouent un rôle essentiel dans l'équilibre hydrologique de la région (bassins de rétention, régularisation des crues) et dans le maintien de la qualité des eaux de ruissellement (filtration et sédimentation, épuration, décontamination);

ATTENDU QUE les milieux humides représentent moins de 0,6% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE de nombreux projets de développements immobiliers menacent actuellement plusieurs milieux humides de la région de Montréal : les milieux humides du secteur de l'Anse-à-l'Orme et du parc René-Masson à Montréal; les milieux humides du Bois La Source, de l'École d'éducation internationale de Laval, du Domaine Islemere et des rue Thériault et Thibault (Auteuil) à Laval; les milieux humides de Saint-Hubert, de La Prairie, de l'île-Perrôt et du boisé du Tremblay sur la rive sud; les milieux humides sur les terrains de la Défense nationale à Terrebonne;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'inventaire complet et de caractérisation exhaustive des milieux humides couvrant la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE les mesures de protection mises en place par le Gouvernement du Québec, les municipalités et les MRC sont insuffisantes et inefficaces pour enrayer la perte des milieux naturels, et plus particulièrement celle des milieux humides;

ATTENDU QUE la directive interne du MDDEP émise en 2006 n'a pas empêché la disparition et l'altération de plusieurs dizaines de milieux humides dans la région métropolitaine;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal et celui de chacune des MRC doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté : déterminer toute partie du territoire présentant pour la municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique<sup>3</sup> ;

ATTENDU QUE la perte des milieux humides sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal pourrait provoquer la perte d'un potentiel récréatif et écotouristique de plusieurs millions de dollars annuellement, d'autant plus que l'écotourisme (observation de faune, loisirs de plein air, etc.) constitue le domaine touristique en expansion la plus rapide au Québec et que les Québécois préfèrent effectuer les loisirs à caractère écotouristique près des milieux urbains.<sup>4</sup>

ATTENDU QU'IL en va de la qualité de notre environnement et du maintien de la diversité biologique ;

**Nous demandons au Gouvernement du Québec de mettre en place un moratoire sur tous les projets de construction dans les milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'en assurer à court terme la protection, de réaliser un inventaire et une caractérisation des milieux humides dans la grande région de Montréal et d'adopter une réglementation provinciale édictant clairement les mesures de protection des milieux humides.**

---

<sup>1</sup> oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, poissons, invertébrés

<sup>2</sup> Source : Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole du Québec, *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, juin 2001, p.37.

<sup>3</sup> Source : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Gouvernement du Québec, L.R.Q., chapitre A-19.1

<sup>4</sup> Source : Aventure Ecotourisme Québec

## Les organismes signataires

1. Association pour la protection du boisé Ste-Dorothée (APBSD)
2. Amis du parc La Fontaine
3. Association Habitat Montréal (AHM)
4. Carrefour BLE
5. Centre d'écologie urbaine
6. Coalition Verte
7. Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal
8. Comité des citoyens de la Cité-du-Havre
9. Comité ZIP Ville-Marie
10. Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
11. Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
12. Conseil régional de l'environnement de Laval
13. Conseil régional de l'environnement de Montréal
14. Conseil régional de l'environnement des Laurentides
15. Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre
16. Éco-quartier Pointe-Saint-Charles YMCA
17. Éco-quartier Saint-Jacques
18. FÉCHIMM
19. Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)
20. Fédération québécoise de la faune
21. Fondation David Suzuki
22. Greenpeace
23. Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (G.U.E.P.E.)
24. Héritage Laurentien
25. INTER-LOGE, Société d'habitation et de développement communautaires
26. Les amis du jardin botanique de Montréal
27. Nature Québec
28. Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal
29. PROJETS Saint-Laurent / Le Jour de la Terre Québec
30. Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
31. Sauvons nos boisés et milieux humides
32. Sauvons nos trois grandes îles
33. Société pour la nature et les parcs (SNAP)
34. SOS Planète
35. Vigilance Action Citoyens